

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 16 JUIN 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-179

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le
Présents : 60 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 6 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 9 convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la
Votants : 69 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLETT, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUIN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUIN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260616-DELIB2026-179-BF
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

OBJET : **RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA HALLE D'ANIMATION DE PIERREFORT ET DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

RAPPORTEUR : Monsieur Matthieu DUDREUIL

Considérant les crédits budgétaires de dépenses 2026 pour le relamping du complexe sportif à hauteur de 22 600 € TTC et de la halle sportive à hauteur de 70 500 € TTC, inscrits sans recettes à mobiliser ;

Considérant les audits énergétiques réalisés en 2024 sur ces deux bâtiments et la nécessité de procéder au relamping de ces équipements ;

Considérant les possibilités de financement à mobiliser au cours de l'année 2026 au titre du Fonds Vert et du PAP RTE pour un montant de 230 140 € sur la phase 1 des deux projets ;

Considérant que les factures doivent être acquittées pour le 17 avril 2027 au plus tard pour pouvoir bénéficier des financements indiqués ci-dessus ;

Considérant en conséquence qu'un ajustement budgétaire doit intervenir au budget primitif 2026 pour permettre la réalisation de la phase 1 des travaux de rénovation énergétique relative au relamping d'ores et déjà ;

Considérant que les recettes prévisionnelles à mobiliser permettent de compenser les crédits budgétaires complémentaires de dépenses à inscrire par décision modificative, permettant de respecter l'équilibre budgétaire global approuvé par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2026 ;

Vu la proposition de décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL					
DEPENSES			RECETTES		
Objet	Imputation	Montant	Objet	Imputation	Montant
Travaux	21314.321 op 50	+ 230 140 €	Financement Etat	1321.321 op 50	+ 84 200 €
			RTE	1328.321 op 50	+ 100 000 €
			Financement Etat	1321.321 op 74	+ 20 940 €
			RTE	1328.321 op 74	+ 25 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE la décision modificative telle que précisée ci-dessus ;**

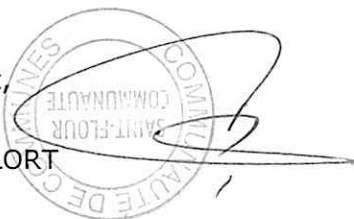
✚ **AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.**

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

Stusé par la Préfecture
015-200066660-20260616-DELIB2026-179-BF
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026